



DECISION n° 2018 / 0006 du 16 janvier 2018

Le Directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-24 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°20170024 du 25 janvier 2017 par laquelle le conseil d'administration a délégué au directeur sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les produits désignés dans la liste suivante sont sortis du stock de la régie le 15 janvier 2018 , pour le motif suivant::

code	désignation	Sortis le	
		nombre	motif
	Casquette siglée PNC	5	Salon destination nature
	Tee-shirt femme Cévennes	5	Salon destination nature
	Tee-shirt homme Cévennes	5	Salon destination nature
	Gilet polaire enfant	5	Salon destination nature

La Directrice,

Anne Legile

La directrice adjointe,
Laurence DAYET

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement dans les trois mois suivant son intervention.